



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION
DE L'INCLUSION FINANCIERE DANS
L'UEMOA AU COURS DE L'ANNEE 2017**

Décembre 2018



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DE L'INCLUSION FINANCIERE DANS L'UEMOA AU COURS DE L'ANNEE 2017

Décembre 2018

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES.....	4
RESUME	5
INTRODUCTION	7
I – FAITS SAILLANTS OBSERVES EN 2017	7
II - EVOLUTION DES INDICATEURS D'ACCES AUX SERVICES FINANCIERS DANS LES PAYS DE L'UEMOA	12
2.1 - Taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd)...	12
2.2 - Taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg)	13
III - EVOLUTION DES INDICATEURS D'UTILISATION DES SERVICES FINANCIERS DANS LES PAYS MEMBRES DE L'UEMOA	14
3.1- Taux de bancarisation strict (TBS)	14
3.2 - Taux de bancarisation élargi (TBE)	15
3.3 - Taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF)	16
IV - EVOLUTION DES COUTS DES SERVICES FINANCIERS DANS L'UEMOA	17
4.1 – Taux d'intérêt des dépôts au niveau des banques (TINd)	18
4.2 – Taux d'intérêt des crédits accordés par les banques à la clientèle (TINc).....	18
V - EVOLUTION DU NIVEAU GLOBAL DE L'INCLUSION FINANCIERE DANS L'UEMOA	19
CONCLUSION ET PERSPECTIVES.....	20
ANNEXE.....	21

LISTE DES ACRONYMES

AFI : Alliance pour l'Inclusion Financière

AfPI : African Financial Inclusion Policy Initiative

APSF : Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés

BAD : Banque Africaine de Développement

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CNCAM : Cadre National de Concertation des Acteurs de la Microfinance

CNSMO : Comité National de Suivi de la Mise en Œuvre

CRP : Comité Régional de Pilotage

FNM : Fonds National de Microfinance

FONGIP : Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires

MM4P : Mobile Money for the Poor

PAIF : Projet d'Appui aux Acteurs de l'Inclusion Financière

PME : Petite et Moyenne Entreprise

SFD : Système financier décentralisé

SRIF : Stratégie régionale d'inclusion financière

TBE : Taux de bancarisation élargi

TBS : Taux de bancarisation strict

TGPSFd : Taux global de pénétration démographique des services financiers

TGPSFg : Taux global de pénétration géographique des services financiers

TGUSF : Taux global d'utilisation des services financiers

TINc : Taux d'intérêt nominal des crédits

TINd : Taux d'intérêt nominal des dépôts

TUSB : Taux d'utilisation des services bancaires

TUSM : Taux d'utilisation des services de microfinance

TUSME : Taux d'utilisation des services de monnaie électronique

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

UGC : Unité de Gestion et de Coordination

UMOA : Union Monétaire Ouest Africaine

UNCDF : United Nations Capital Development Fund

RESUME

Le présent rapport fait le point de la situation de l'inclusion financière dans les Etats membres de l'UEMOA, au cours de l'année 2017, en analysant l'évolution des sept indicateurs, retenus par la Banque Centrale. Ceux-ci sont regroupés autour de trois dimensions de l'inclusion financière, à savoir «l'accès», «l'utilisation» et «l'accessibilité-prix». Il s'agit :

- pour la dimension «**accès**» : de deux indicateurs, que sont le «taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd)», qui mesure la proximité des services financiers vis-à-vis des populations et le «taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg)», qui évalue le nombre de points de services disponibles sur une superficie de 1.000 km² ;
- pour la dimension «**utilisation**» : de trois indicateurs, en l'occurrence le «taux de bancarisation strict (TBS)» qui détermine le pourcentage de la population adulte (âgée de 15 ans et plus) détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor, le «taux de bancarisation élargi (TBE)» qui complète le taux de bancarisation strict par le pourcentage de la population adulte détentrice d'un compte dans les institutions de microfinance et le «taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF)» qui constitue le cumul du taux de bancarisation élargi et du pourcentage de la population adulte titulaire d'un compte de monnaie électronique auprès des établissements émetteurs de monnaie électronique ;
- pour la dimension «**accessibilité-prix**» : de deux indicateurs, à savoir le «taux d'intérêt nominal des dépôts (TINd)», qui mesure la rémunération de l'épargne au niveau des banques et des systèmes financiers décentralisés et le «taux d'intérêt nominal des crédits (TINc)», qui renseigne sur les coûts supportés par les clients pour accéder aux crédits octroyés par les banques et les systèmes financiers décentralisés.

Le rapport analyse également l'évolution, dans toutes ses dimensions, du niveau global de l'inclusion financière dans l'UEMOA, à partir d'un indice synthétique, calculé en tenant compte de l'ensemble des sept indicateurs réunis.

L'évolution de ces indicateurs laisse apparaître une amélioration de l'inclusion financière dans l'UEMOA en 2017. En effet, une évolution favorable, non seulement de l'offre mais également de la demande de services financiers a été enregistrée au

cours de l'année. En revanche, une évolution contrastée de l'accessibilité-prix des services financiers a été relevée.

Ainsi, s'agissant de l'accès des populations aux services financiers (l'offre), le taux global de pénétration démographique a augmenté de 12 points en 2017 par rapport à 2016, pour se situer à 38 points de services pour 10.000 adultes. Le taux global de pénétration géographique a enregistré une évolution plus significative de 23 points, pour se situer à 70 points de services sur 1.000 km² en 2017 contre 47 points de services sur 1.000 km² un an auparavant.

Concernant la demande (l'utilisation), le taux de bancarisation strict est passé de 16,6% en 2016 à 17,0% en 2017. Le taux de bancarisation élargi est ressorti à 35,9% contre 35,3% en 2016 et le taux global d'utilisation des services financiers s'est situé à 55,0% contre 47,1% un an auparavant.

Les conditions de banque, pour leur part, ont connu une évolution contrastée. En effet, le loyer de l'argent est resté stable, à 6,93%, tandis que le taux de rémunération des dépôts des populations auprès des banques a diminué de 0,09 point de pourcentage, pour se situer à 5,28% en 2017 contre 5,37% en 2016.

Malgré cette tendance, l'inclusion financière dans l'UEMOA s'est globalement améliorée en 2017, eu égard à l'évolution de l'indice synthétique d'inclusion financière. En effet, sur une échelle comprise entre 0 et 1, cet indice s'est accru de 0,04 point entre 2016 et 2017.

Ces performances reflètent notamment les efforts déployés dans l'Union pour développer les infrastructures de paiement et améliorer les conditions d'accès des populations aux services financiers.

INTRODUCTION

Au cours des dernières années, la promotion de l'inclusion financière est devenue une des principales préoccupations des Etats et des organisations internationales. Dans les pays en développement, cette problématique revêt une importance particulière. En effet, environ 2 milliards d'individus, dont près de 350 millions vivant en Afrique subsaharienne, demeurent exclus des services financiers proposés par les institutions financières formelles. Du fait de son caractère multidimensionnel, l'inclusion financière constitue un canal privilégié d'insertion des couches sociales défavorisées dans le tissu économique et social. Dans l'UEMOA, les Autorités se sont engagées à créer les conditions d'un accès permanent et d'une utilisation effective, par les populations d'une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés et à coûts abordables.

Le présent rapport fait le point de la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA au cours de l'année 2017. Il passe en revue les faits saillants intervenus pendant cette période et procède à une analyse détaillée de l'évolution des sept indicateurs retenus. Il examine, enfin, la progression de l'indice synthétique d'inclusion financière, calculé pour appréhender le niveau global de l'inclusion financière, dans toutes ses dimensions dans l'Union.

I – FAITS SAILLANTS OBSERVES EN 2017

Au niveau des Etats de l'Union, différentes initiatives ont été entreprises pour améliorer l'accès des populations aux produits et services financiers. Ces initiatives portent notamment sur les travaux afférents à l'élaboration de stratégies nationales d'inclusion financière, la mise en œuvre de programmes et politiques visant le renforcement de l'inclusion financière dans l'Union, la mise en place du dispositif de suivi de l'implémentation de la stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA et le renforcement du cadre réglementaire des activités des institutions financières de l'Union.

Ainsi, au **Bénin**, l'année 2017 a connu le démarrage d'une enquête sur la demande de services financiers, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale d'inclusion financière. Elle devrait permettre de connaître la situation de référence de l'utilisation des produits et services financiers par les populations.

Au **Burkina**, les travaux relatifs à l'élaboration de la stratégie nationale d'inclusion financière se sont poursuivis en 2017. A cet égard, les résultats de l'enquête sur la demande de services financiers, réalisée en 2016, ont été partagés et discutés lors d'un atelier qui a réuni les différents acteurs impliqués dans la promotion de l'inclusion financière dans ce pays. Il est notamment ressorti de cette enquête les enseignements ci-après : (i) les effets positifs de la gratuité de certains services de base et de l'intégration du mobile money sur l'inclusion financière, (ii) l'importance de l'épargne dans l'accès aux services financiers au Burkina et (iii) la nécessité de renforcer l'éducation financière des populations pour accroître l'utilisation de services comme l'assurance. Au cours de la même année, une enquête sur l'offre de services financiers a été menée et un atelier de vulgarisation des résultats organisé.

Par ailleurs, la 9^e édition du Cadre National de Concertation des Acteurs de la Microfinance (CNCAM), organisée par le Secrétariat Permanent pour la Promotion de la Microfinance, s'est tenue sur le thème intitulé « Finance digitale au Burkina Faso : quelle contribution pour une inclusion financière réussie ? ». L'année 2017 a été également marquée par le lancement, par United Nations Capital Development Fund (UNCDF), de la campagne BankTheYouth, qui vise à promouvoir l'inclusion financière des jeunes au Burkina.

En outre, le Secrétariat Permanent pour la Promotion de la Microfinance (SP-PME) a organisé des sessions d'éducation financière dans le cadre du renforcement des capacités des populations en matière d'utilisation des services financiers.

En **Côte d'Ivoire**, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité a effectué, auprès des populations rurales, une campagne de sensibilisation ciblée sur la bancarisation. Cette campagne, dont le thème était « Etat-Banque, ensemble pour la bancarisation » s'est déroulée du 22 juin au 5 octobre 2017. Elle avait pour principal objectif de sensibiliser les populations sur les avantages de l'utilisation d'un compte bancaire.

Par ailleurs, la candidature de la Côte d'Ivoire a été retenue pour abriter, à Abidjan, le siège régional Afrique Subsaharienne, Afrique du Nord et moyen-Orient de l'Alliance pour la Finance Inclusive (AFI). Cette décision a été prise, lors de la 5^e Table Ronde des Leaders de l'AfPI, tenue à Maputo, en mai 2017.

En **Guinée-Bissau**, les banques demeurent les principaux fournisseurs de services financiers. Elles apparaissent également comme les fournisseurs essentiels de services de monnaie électronique.

Au **Mali**, l'émetteur de monnaie électronique Orange Finances Mobile Mali et l'Autorité Routière ont signé un partenariat pour le paiement électronique de la redevance aux postes de péage. En outre, les travaux visant la mise en place d'un Fonds national dédié aux refinancement des institutions de microfinance se poursuivent.

L'année 2017 a également été marquée par la réalisation d'une étude sur le « mobile money et l'inclusion financière numérique au Mali ». Celle-ci a identifié un certain nombre de défis à relever, afin de renforcer la contribution des services financiers basés sur la téléphonie mobile à l'inclusion financière dans ce pays. Il s'agit de l'adaptation du cadre réglementaire en vue de favoriser l'innovation dans l'offre de services financiers numériques, (ii) l'interopérabilité des plate-formes de paiement mobiles, (iii) la réduction des coûts des services, (iv) l'élargissement des réseaux de distribution, (v) l'amélioration de la qualité des services, (vi) la digitalisation des paiements gouvernementaux, (vii) le renforcement de la concurrence et (viii) la protection des consommateurs.

Au **Niger**, l'année 2017 a été caractérisée par la poursuite de la mise en œuvre du Projet d'Appui à l'Inclusion Financière (PAIF), financé par l'Agence Française de Développement. Par ailleurs, une table ronde des bailleurs de fonds pour le financement de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI) a été organisée.

Au **Sénégal**, les travaux du Groupe de travail sur la finance digitale et l'inclusion financière, mis en place dans le cadre du programme « Mobile Money for the Poor - MM4P » se sont poursuivis. Par ailleurs, un atelier de validation du rapport de l'Enquête sur la Situation de Référence de l'Inclusion Financière au Sénégal (ESRIF) a été organisé, en décembre 2017.

La 2^e édition du Forum des Investisseurs en Microfinance, s'est également tenue, sur l'initiative de l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés du Sénégal (APSFD), en collaboration avec le Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP). Enfin, un atelier de sensibilisation sur les mécanismes de facilitation de l'accès des PME au financement a été organisé en avril 2017.

Au **Togo**, l'année 2017 a été marquée par la réalisation d'une enquête sur l'offre et la réglementation des services financiers, après l'enquête sur la demande de services financiers qui a été réalisée en 2016. Ces études ont conduit à l'adoption d'une feuille de route pour l'élaboration de la stratégie nationale d'inclusion financière de ce pays.

Des recommandations ont été formulées qui portent notamment sur : (i) l'amélioration de l'offre de crédit, (ii) le renforcement de la gestion des risques pour les consommateurs, (iii) le développement de l'épargne, (iv) la disponibilité des financements orientés vers le secteur agricole et (v) le développement des infrastructures pour promouvoir l'offre de services financiers.

Au **plan régional**, la BCEAO a mis en place l'Unité de Gestion et de Coordination de la stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA (UGC-SRIF). Cette Unité, créée par Décision du Gouverneur en date du 8 juin 2017, est chargée de la mise en œuvre opérationnelle du plan d'action de la stratégie régionale. Dans ce cadre, la Banque Centrale a signé un protocole d'accord avec UNCDF, au cours du troisième trimestre 2017, en vue de bénéficier de l'appui technique de cette institution.

Le Comité Régional de Pilotage (CRP) a également été institué par Décision du Gouverneur en date du 7 décembre 2017. Les Comités Nationaux de Suivi de la Mise en Œuvre (CNSMO), pour leur part, ont été mis en place dans l'ensemble des pays membres de l'UEMOA, sous la coordination des Ministères en charge des finances.

Par ailleurs, les discussions sont en cours avec les partenaires techniques et financiers pour la mobilisation des ressources nécessaires au financement de la stratégie régionale.

En partenariat avec la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Centrale a lancé, en février 2017, le Projet d'accès des systèmes financiers décentralisés (SFD) au système de paiement régional. Ce projet vise principalement à apporter à ces institutions, l'accompagnement nécessaire pour le développement de leurs activités, l'amélioration de la qualité de leurs services et la promotion de l'usage, par leurs clients, de moyens de paiement électroniques. La première phase concerne 71 institutions de microfinance et la mise en place de deux centres pilotes de traitement informatiques pour le renforcement des systèmes d'information des SFD (Côte d'Ivoire et Togo). A cet égard, des actions de concertation ont été organisées au niveau de certains pays de l'Union.

Dans le cadre de la réalisation des objectifs visant à « doter l'Union de systèmes de paiement sûrs, efficaces et accessibles sur la base de critères transparents et mettre à la disposition des agents économiques des moyens de paiement modernes et de faibles coûts », la Banque Centrale a lancé le Projet d'interopérabilité des services

financiers numériques, en avril 2017, avec l'accompagnement de la Fondation Bill & Melinda GATES. Il est articulé autour de trois axes, à savoir : (i) la mise en place d'une infrastructure permettant de faciliter les échanges de « compte à compte », quel que soit le type de compte, entre tous les prestataires de services financiers (banques, systèmes financiers décentralisés, établissements de monnaie électronique), (ii) l'intégration de tous les instruments, services et canaux utilisés et (iii) la mutualisation des efforts autour de la plateforme du Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA.

Sur le plan réglementaire, l'Instruction n°006-09-2017, relative aux règles d'admissibilité au refinancement de la BCEAO des créances des établissements de crédit sur les entreprises éligibles au dispositif de soutien au financement des PME/PMI, est entrée en vigueur, à partir du 25 septembre 2017.

Enfin, l'enquête *Global Findex* édition 2017 de la Banque mondiale a révélé comme principaux enseignements pour l'Union que le nombre de femmes disposant d'un compte est moins important comparativement aux hommes. Par ailleurs, les écarts entre hommes et femmes dans la détention d'un compte varient entre 8% et 20% selon les pays. A peine 7% des adultes de l'Union bénéficient de services d'épargne offerts par les institutions financières formelles. A contrario, sept millions d'adultes, soit près de 11% des personnes âgées de 15 ans et plus, épargnent de manière informelle. Ainsi, la majorité des personnes emprunte auprès des amis ou de la famille. Quant aux prêts accordés par les institutions financières, seuls 6% des adultes déclarent en bénéficier. En outre, les résultats indiquent que l'intégration de la technologie dans l'offre de services financiers contribue à la réduction des inégalités liées au genre dans l'utilisation de ces services.

Au **plan international**, la BCEAO a poursuivi sa participation aux travaux du Groupe de travail des banques centrales des pays francophones sur l'inclusion financière. A cet égard, elle a pris part à la 24^e Conférence des Gouverneurs des banques centrales des pays francophones, qui s'est tenue les 25 et 26 mai 2017, à Montreux, en Suisse. L'édition 2017 a été consacrée aux opportunités et défis de la digitalisation pour les banques centrales. Elle a été l'occasion d'échanger sur les thématiques ci-après : (i) l'impact de la digitalisation sur le système financier, (ii) les conséquences de la digitalisation sur la politique monétaire et la réglementation financière ainsi que (iii) les effets de la digitalisation sur la gestion des banques centrales.

La Banque Centrale a également participé, du 13 au 15 septembre 2017, au Forum Mondial sur les Politiques d'Inclusion Financière (GPF), à Sharm-El-Sheikh, en Egypte, organisé par l'AFI, en collaboration avec la Banque Centrale d'Egypte, sous le thème : « *Exploiter la diversité, promouvoir l'inclusion* ». Au cours de l'Assemblée Générale des banques centrales, institutions et pays membres de l'AFI, qui s'est tenue en marge de ce Forum Mondial, le Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, a été élu administrateur de l'AFI, représentant les membres de la région de l'Afrique Subsaharienne, du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord.

II - EVOLUTION DES INDICATEURS D'ACCES AUX SERVICES FINANCIERS DANS LES PAYS DE L'UEMOA

Dans l'UEMOA, deux indicateurs sont retenus pour mesurer le degré d'accès des populations aux services financiers. Il s'agit :

- *du taux global de pénétration démographique des services financiers*, qui mesure le nombre de points de services disponibles pour 10.000 adultes et ;
- *du taux global de pénétration géographique des services financiers*, qui évalue le degré de proximité, c'est-à-dire le nombre de points de services disponibles sur une superficie de 1.000 km².

2.1 - Taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd)

Le taux global de pénétration démographique des services financiers, calculé sur la base de la population adulte, a connu une hausse de 12 points, passant de 26 points de services pour 10.000 adultes en 2016 à 38 points de services pour 10.000 adultes en 2017 (*cf. graphique n°1*). Cette situation s'explique par l'augmentation des infrastructures de distribution des services de monnaie électronique au cours de l'année 2017, après une diminution de 2 points en 2016, en raison des restructurations qui avaient été opérées dans certains pays de l'Union (*Burkina, Niger et Sénégal*).

Le taux de pénétration démographique des services de monnaie électronique a augmenté, pour ressortir à 36 points de services pour 10.000 adultes en 2017 contre 24 points de services pour 10.000 adultes en 2016. Le taux de pénétration démographique du secteur bancaire s'est situé à 1 point de service pour 10.000 adultes, tout comme celui du secteur de la microfinance, affichant tous les deux une stabilité par rapport à 2016.

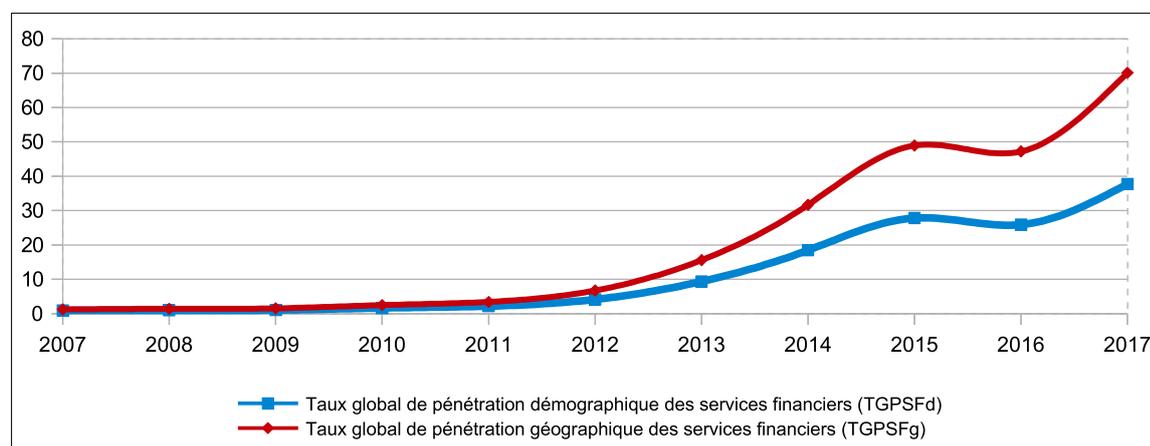
Le taux le plus élevé a été observé au Bénin, avec 69 points de services pour 10.000 adultes, suivi du Mali (50 points de services pour 10.000 adultes), du Sénégal (46 points de services pour 10.000 adultes), de la Côte d'Ivoire et du Togo (35 points de services pour 10.000 adultes).

D'une année à l'autre, la plus grande progression a été enregistrée au Bénin (+31 points), suivi du Togo (+24 points) et du Sénégal (+23 points). En revanche, une diminution a été observée au Niger (-1 point), du fait de la fermeture de certains réseaux de distribution des services de monnaie électronique, au lendemain des restructurations effectuées dans ce pays.

2.2 - Taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg)

Le taux global de pénétration géographique des services financiers a également connu une augmentation, passant de 47 points de services sur 1.000 km² en 2016 à 70 points de services sur 1.000 km² en 2017 (cf graphique n°1). Cette situation s'explique également par les évolutions enregistrées au niveau des réseaux de distribution des services de monnaie électronique.

Graphique n°1 : Evolution des taux globaux de pénétration démographique et géographique des services financiers dans l'UEMOA



Source : BCEAO.

L'analyse par pays fait ressortir une disparité géographique dans la disponibilité des points de services financiers. Le Bénin, avec 371 points de services sur 1.000 km² en 2017, enregistre le taux le plus élevé de l'Union. Il est suivi du Togo et du Sénégal, dont la répartition géographique des points d'accès ressort respectivement à 265 et 206 points de services financiers sur 1.000 km². Le Niger, avec 17 points de services financiers sur 1.000 km², affiche une faible performance à ce niveau.

Globalement, les résultats obtenus laissent apparaître que les efforts consentis par les institutions financières dans le déploiement des points de services financiers se sont poursuivis en 2017 dans la plupart des pays de l'UEMOA. La question qui demeure est de savoir, dans quelle mesure le renforcement de l'offre, matérialisé par l'amélioration de l'accessibilité physique des services financiers, s'est traduit par un accroissement de l'utilisation de ces services par les populations.

III - EVOLUTION DES INDICATEURS D'UTILISATION DES SERVICES FINANCIERS DANS LES PAYS MEMBRES DE L'UEMOA

Au delà de l'accès, l'utilisation constitue également une dimension essentielle de l'inclusion financière. A cet égard, trois indicateurs sont retenus pour l'appréhender dans l'Union. Il s'agit :

- *du taux de bancarisation strict (TBS)*, qui mesure le pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor ;
- *du taux de bancarisation élargi (TBE)*, qui évalue le pourcentage de la population adulte titulaire de comptes dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor, auquel s'ajoute celui des détenteurs de comptes dans les institutions de microfinance ;
- *du taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF)* ou taux d'inclusion financière, qui estime le pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne, le Trésor et les institutions de microfinance, auquel s'ajoute celui des titulaires de comptes de monnaie électronique.

3.1- Taux de bancarisation strict (TBS)

Dans l'UEMOA, le taux de bancarisation strict a progressé de 0,4 point de pourcentage, passant de 16,6% en 2016 à 17,0% en 2017 (*cf. graphique n°2*). Le taux de bancarisation le plus élevé a été observé au Bénin (27,2%), suivi du Togo (24,3%), du Burkina (22,2%), du Sénégal (19,6%) et de la Côte d'Ivoire (16,6%). Le Niger, en revanche, affiche un taux de bancarisation strict de 4,1%.

En termes de progression, le taux de bancarisation strict a augmenté de 2,9 points de pourcentage au Togo, suivi du Mali (+2,2 pp¹) et du Sénégal (+1,9 pp).

1. Point de pourcentage.

La hausse du taux de bancarisation strict dans l'Union est essentiellement imputable à l'augmentation de 4,5% du nombre de particuliers titulaires de comptes auprès des banques au cours de la période sous revue. En effet, ce chiffre est ressorti à 9.430.625 en 2017 contre 9.025.385 en 2016, faisant passer le taux d'utilisation des services bancaires² à 14,5% en 2017 contre 14,1% en 2016. Les caisses nationales d'épargne et les services financiers postaux, avec respectivement 1.224.035 et 372.792 particuliers titulaires de comptes, ont contribué modérément à l'inclusion financière des populations de l'Union.

L'évolution du taux de bancarisation strict dans l'Union est restée faible, en dépit des nombreuses initiatives entreprises par les Autorités monétaires pour promouvoir l'inclusion financière, notamment la baisse du taux de l'usure et l'identification de certains services bancaires à offrir gratuitement par les banques à leur clientèle. Afin de pallier cette situation, des solutions innovantes pourraient être développées, à la faveur de partenariats entre les banques et les autres fournisseurs de services, traditionnellement plus proches des populations non desservies.

3.2 - Taux de bancarisation élargi (TBE)

En prenant en compte les utilisateurs des services de microfinance, le taux de bancarisation élargi de l'Union est ressorti à 35,9% en 2017 contre 35,3% en 2016, soit une hausse de 0,6 point de pourcentage (*cf. graphique n°2*). Le taux le plus élevé a été enregistré au Togo (73,7%), suivi du Bénin (64,0%), du Sénégal (47,9%) et du Burkina (41,1%). La Guinée-Bissau, avec un TBE de 11,5% en 2017, apparaît comme le pays de l'Union ayant réalisé la moins bonne performance en la matière.

Les évolutions, les plus significatives ont été observées au Togo (+2,9 pp), suivi du Sénégal (+2,1 pp), du Mali (+1,2 pp) et du Burkina (1,0 pp). Elles traduisent les performances enregistrées au niveau des SFD, le taux d'utilisation des services de microfinance³ étant ressorti à 18,9% en 2017 contre 18,7% en 2016.

Malgré la contribution non négligeable des institutions de microfinance à l'inclusion financière des populations de l'Union, la progression du taux d'utilisation de ces services est resté relativement faible. Afin de remédier à cette situation, les institutions de microfinance pourraient chercher à tirer davantage profit des opportunités offertes par le numérique pour mieux desservir les populations vivant notamment dans les zones rurales.

2. Le nombre de personnes physiques titulaires de comptes de dépôt ou de crédit dans les banques rapporté à la population adulte.

3. Le nombre de personnes physiques titulaires de comptes de dépôt ou de crédit dans les SFD rapporté à la population adulte.

3.3 - Taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF)

Le TGUSF (ou taux d'inclusion financière), base comptes de monnaie électronique actifs corrigés de la multibancarité, s'est situé à 55,0% en 2017 contre 47,1% en 2016, soit une hausse de 7,9 pp. (cf. graphique n°2).

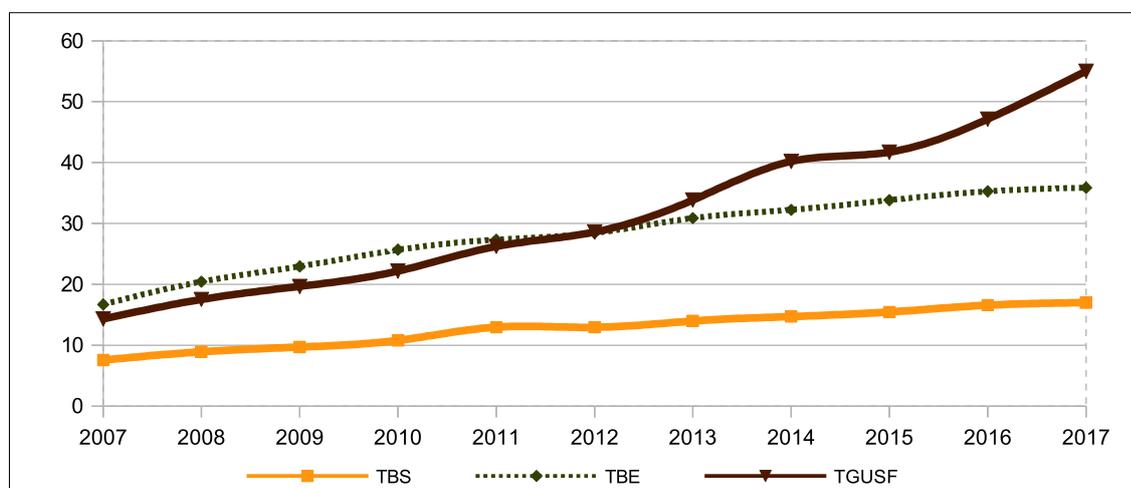
Il ressort de ces résultats que la monnaie électronique a permis d'améliorer, de manière significative, l'utilisation des services financiers dans l'Union. En effet, le taux d'utilisation des services de monnaie électronique⁴ (base comptes actifs) s'est situé à 28,6% en 2017 (+8,9 pp), contribuant à lui seul, pour plus du tiers à la formation du taux d'inclusion financière.

Par pays, le Bénin enregistre le taux d'inclusion financière le plus élevé (82,1%), suivi du Togo (79,6%), du Burkina (68,8%), du Sénégal (64,1%) et de la Côte d'Ivoire (60,7%). La Guinée-Bissau enregistre, en revanche, un taux d'inclusion financière de 13,8%.

En termes de progression, la plus significative a été relevée au Burkina (+22,3 pp), suivi du Bénin (+13,1 pp) et de la Côte d'Ivoire (+10,3 pp). Ce dernier pays enregistre le taux d'utilisation des services de monnaie électronique le plus élevé de l'Union en 2017 (45,9%) et concentre, à lui seul, 37,5% des souscripteurs actifs de ces services.

Ainsi, l'accès aux services financiers a connu une évolution significative au cours de l'année 2017, après les restructurations opérées au niveau des établissements de monnaie électronique en 2016. Le défi qui demeure concerne l'utilisation effective de ces infrastructures, pour lesquelles des efforts devraient encore être consentis.

Graphique n°2 : Evolution des taux de bancarisation et du taux global d'utilisation des services financiers dans l'UEMOA (en %)

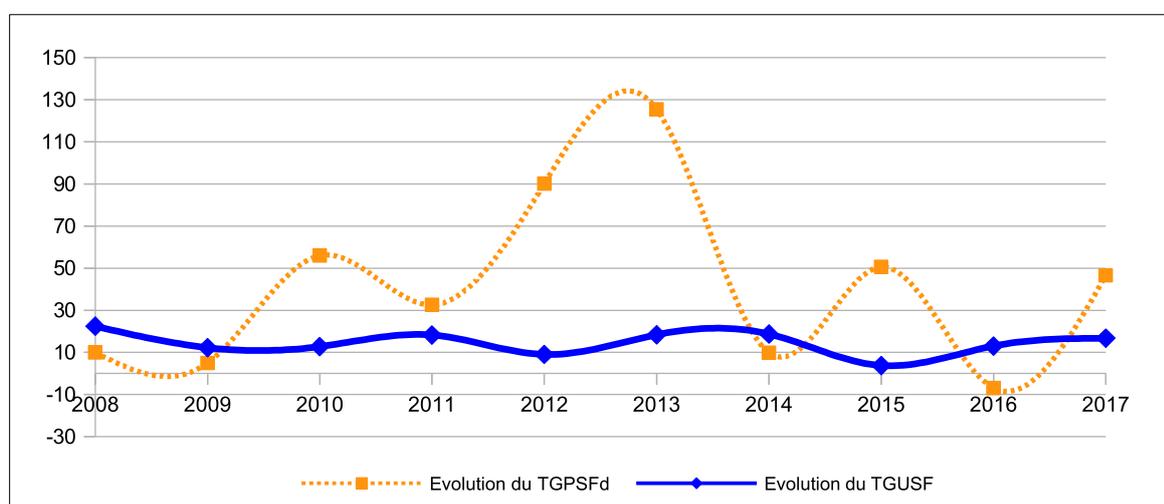


Source : BCEAO.

4. Le nombre de personnes physiques titulaires de comptes de monnaie électronique actifs auprès des établissements émetteurs de monnaie électronique rapporté à la population adulte.

En effet, une analyse comparée de l'accroissement de l'accès aux services financiers et de l'utilisation de ces mêmes services laisse apparaître, en 2017, une évolution moins rapide du second par rapport au premier, avec un rythme de progression différent selon les secteurs (cf. graphique n°3). Ainsi, au niveau des banques, le rythme d'évolution des particuliers titulaires de compte n'a pas été aussi rapide en 2017 que celui des points de services. La même tendance a été observée au niveau des SFD et des établissements de monnaie électronique, avec, toutefois, un rythme de progression des points de services plus rapide dans le secteur de la monnaie électronique.

Graphique n°3 : Evolution comparée de l'accroissement du taux global de pénétration démographique et du taux global d'utilisation des services financiers dans l'UEMOA (en %)



Source : BCEAO.

IV - EVOLUTION DES COÛTS DES SERVICES FINANCIERS DANS L'UEMOA

Dans l'Union, deux indicateurs sont retenus pour apprécier «l'accessibilité-prix⁵» des services financiers et appréhender, en partie, la « qualité » de ces services. Il s'agit :

- du *taux d'intérêt nominal des dépôts (TINd)*, qui mesure la rémunération des dépôts des épargnants au niveau des banques et des SFD ;
- du *taux d'intérêt nominal des crédits (TINc)*, qui renseigne sur les coûts supportés par les clients pour accéder aux crédits octroyés par les banques et les SFD.

En l'absence de statistiques homogènes sur les taux d'intérêt appliqués par les SFD, seuls ceux pratiqués par les banques ont été retenus dans l'analyse.

5. L'accessibilité-prix permet d'appréhender, en partie, la qualité des services financiers offerts dans l'UEMOA. Cet indicateur sera utilisé, en attendant la disponibilité de données de nature qualitative à partir des résultats d'une enquête du côté de la demande.

4.1 – Taux d'intérêt des dépôts au niveau des banques (TINd)

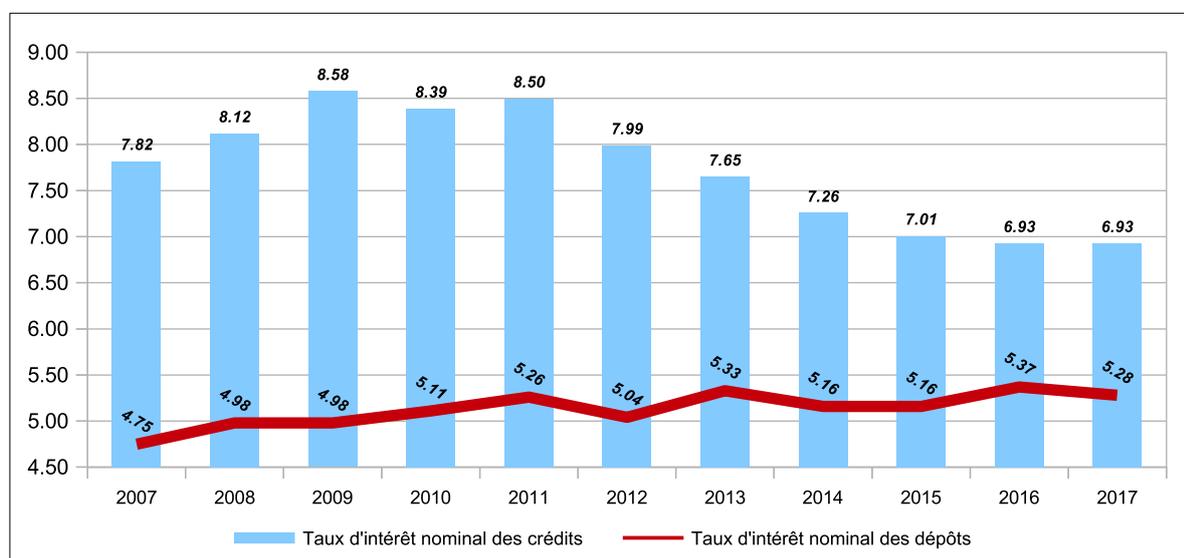
Les taux d'intérêt nominaux appliqués par les banques sur les dépôts de la clientèle ont connu une légère baisse de 0,09 point, pour se situer à 5,28% en 2017 contre 5,37% en 2016 (cf. graphique n°4). Le taux d'intérêt nominal le plus élevé a été enregistré au Bénin (5,85%), suivi du Burkina (5,67%) et du Niger (5,70%). La Guinée-Bissau et le Mali affichent, en revanche, les taux les moins attractifs, avec respectivement 4,07% et 4,92%.

4.2 – Taux d'intérêt des crédits accordés par les banques à la clientèle (TINc)

Les taux d'intérêt appliqués sur les crédits accordés par les banques à la clientèle sont restés stables à 6,93% entre 2016 et 2017, après des baisses successives constatées durant les cinq dernières années (cf. graphique n°4).

Par pays, les crédits accordés par les banques à leur clientèle sont ressortis moins onéreux au Sénégal (5,98%), en Côte d'Ivoire (6,42%) et au Burkina (7,25%). En revanche, ils se révèlent plus chers au Niger (9,69%) et en Guinée-Bissau (9,35%).

Graphique n°4 : Evolution des taux d'intérêt nominaux au niveau des banques (en %)



Source : BCEAO.

Les conditions de banque ont connu une évolution contrastée sur la période sous revue. En effet, les taux débiteurs ont augmenté en Côte d'Ivoire (+0,25 pp), en Guinée-Bissau (+0,23 pp) et au Sénégal (+0,31pp), alors que les taux de rémunération des dépôts ont diminué dans tous les pays, à l'exception du Bénin (+0,07pp), du Burkina (+0,27pp) et du Mali (+0,10pp).

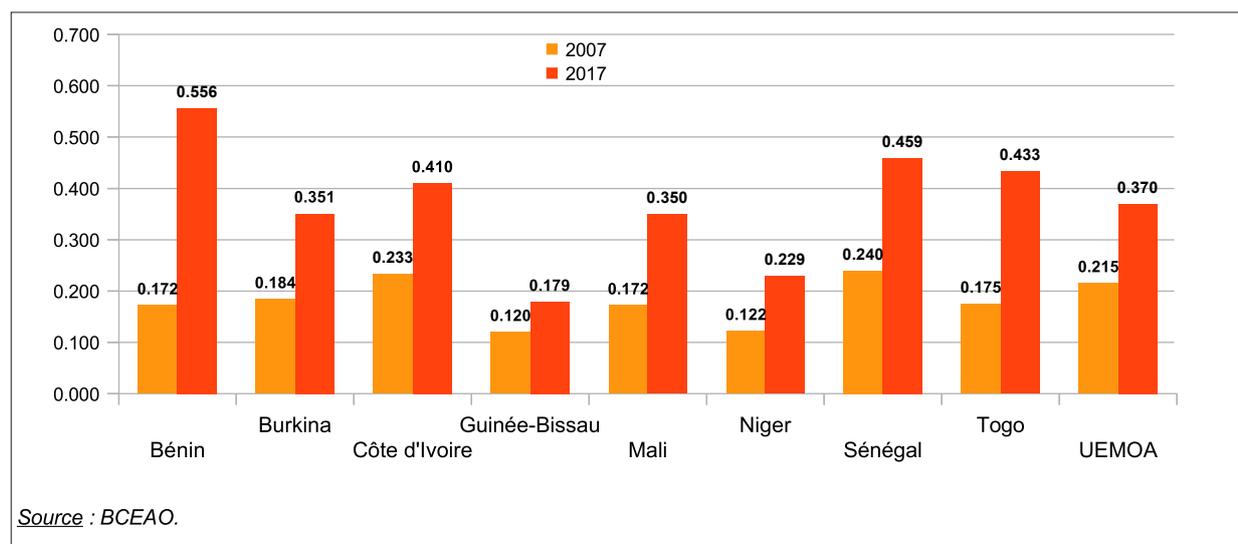
V - EVOLUTION DU NIVEAU GLOBAL DE L'INCLUSION FINANCIERE DANS L'UEMOA

Dans l'UEMOA, le niveau global de l'inclusion financière est appréhendé, dans toutes ses dimensions à partir d'un indice synthétique, calculé en tenant compte de l'ensemble des sept indicateurs réunis. Cet indice apparaît comme une moyenne pondérée des différents indicateurs individuels analysés plus haut. Le détail de la méthodologie ayant conduit à sa construction est présenté dans la note méthodologique n° DMIF 002/2018 intitulée : « *Construction d'un indice synthétique d'inclusion financière pour l'UEMOA* ».

L'indice synthétique ainsi calculé est une valeur comprise entre 0 et 1, traduisant respectivement une exclusion totale et une situation d'inclusion financière aboutie.

Les résultats indiquent, pour l'UEMOA prise dans son ensemble, un indice d'inclusion financière moyen, qui ressort à 0,370 en 2017. Par pays, le Bénin enregistre l'indice d'inclusion financière le plus élevé (0,556). Il est suivi du Sénégal (0,459), du Togo (0,433), de la Côte d'Ivoire (0,410), du Burkina (0,351) et du Mali (0,350). Ces résultats correspondent à des niveaux d'inclusion financière moyens au plan international. Le Niger (0,229) et la Guinée-Bissau (0,179), affichent, en revanche, des indices d'inclusion financière faibles.

Graphique n°5 : Indice d'inclusion financière dans l'UEMOA en 2007 et 2017



CONCLUSION ET PERSPECTIVES

De l'analyse des indicateurs, il ressort que la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA s'est globalement améliorée au cours de l'année 2017, à la faveur des initiatives menées par les différentes parties prenantes pour créer les conditions favorables à l'utilisation des services financiers. Toutefois, des efforts restent à consentir au niveau de l'ensemble des Etats, en vue de rendre les services financiers plus accessibles aux populations. En outre, le renforcement du dispositif statistique de suivi de l'inclusion financière, la mise en place d'un système de pilotage et de coordination plus efficace de la stratégie régionale et l'accompagnement des Comités Nationaux de Suivi de la Mise en Œuvre demeurent, dans l'Union, des priorités pour faciliter les progrès vers l'atteinte des objectifs.

Afin de prendre en charge ces priorités, une Direction, entièrement dédiée à l'inclusion financière, a été créée au sein de l'Institut d'émission, avec pour objectifs de rendre visibles et compréhensibles les politiques de la BCEAO en matière de promotion de l'inclusion financière et de garantir, à l'ensemble des parties prenantes intéressées, une information régulière, pertinente et accessible sur les progrès réalisés dans ce domaine. La création de la Direction de l'Inclusion Financière réaffirme la volonté des Autorités de la Banque d'adapter l'organisation de l'Institut d'émission aux nouveaux enjeux de l'environnement économique et financier de l'Union.

En termes de perspectives, les discussions avec les partenaires techniques et financiers, qui ont manifesté leur intérêt à accompagner l'Institut d'émission dans la mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière, devraient aboutir à la signature de conventions de partenariat, notamment avec la Coopération suisse, la Banque Africaine de Développement et l'Agence Française de Développement.

En outre, un programme régional d'éducation financière dans l'UEMOA devrait également être élaboré par la Banque Centrale, en vue de renforcer les efforts entrepris par les différentes parties prenantes. Ce programme vise à mettre à la disposition des populations de l'Union, notamment les jeunes, les femmes, les populations rurales ainsi que les PME, un dispositif approprié d'éducation financière, leur permettant d'opérer les choix financiers les plus adaptés à leurs besoins.

Enfin, il est prévu la réalisation de plusieurs études, notamment sur (i) l'état des lieux de la digitalisation des paiements dans l'UEMOA, (ii) l'état des lieux de la tarification des services financiers, (iii) la demande de services financiers dans l'UEMOA et (iv) la mise en place d'un système d'identification unique des usagers du système financiers de l'UEMOA. Ces actions visent notamment une meilleure connaissance de la demande de services financiers et des contraintes à leur utilisation.

ANNEXE

Evolution des indicateurs de suivi de l'inclusion financière
dans l'UEMOA de 2007 à 2017

Tableau n°1 : Taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd)											
Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bénin	1	2	2	2	2	2	3	8	21	38	69
Burkina	1	1	1	1	1	4	4	14	19	14	23
Côte d'Ivoire	1	1	1	1	2	4	8	16	23	25	35
Guinée-Bissau	0	0	1	1	1	1	1	2	2	2	2
Mali	1	1	1	2	3	4	6	21	39	45	50
Niger	0	0	0	0	1	5	18	27	37	24	23
Sénégal	1	1	2	5	4	6	20	32	41	23	46
Togo	2	2	2	2	2	2	3	4	8	11	35
UEMOA	1	1	1	2	2	4	9	19	28	26	38

Tableau n°2 : Taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg)											
Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bénin	5	6	7	9	9	11	14	37	102	194	371
Burkina	2	3	3	3	4	14	13	48	65	52	87
Côte d'Ivoire	2	2	2	3	7	17	35	67	102	115	168
Guinée-Bissau	1	1	1	1	1	2	2	4	4	4	5
Mali	1	1	1	1	2	3	4	16	30	36	39
Niger	0	0	0	0	1	4	13	20	27	18	17
Sénégal	5	5	5	17	15	25	79	131	175	101	206
Togo	10	12	12	12	13	15	23	29	59	81	265
UEMOA	1	1	2	3	3	7	16	32	49	47	70

Tableau n°3 : Taux de bancarisation strict (TBS) en %											
Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bénin	16,5	18,4	19,6	21,6	22,6	23,2	25,4	26,3	26,4	26,7	27,2
Burkina	5,6	6,3	10,9	13,0	12,8	14,7	15,4	16,9	19,8	22,0	22,1
Côte d'Ivoire	6,7	7,0	9,2	11,5	19,5	16,5	16,5	15,6	15,8	17,8	16,7
Guinée-Bissau	2,0	2,8	3,5	3,8	3,7	4,6	5,8	6,9	8,6	10,7	10,4
Mali	6,6	8,4	7,6	8,1	8,5	9,0	9,5	9,5	10,6	11,1	13,3
Niger	1,0	1,4	1,9	1,8	2,2	2,8	3,4	4,4	5,5	5,7	4,1
Sénégal	9,9	11,7	8,9	10,6	11,8	13,0	15,9	18,3	17,0	17,7	19,6
Togo	16,4	22,5	20,8	17,1	17,3	17,2	18,6	20,4	21,0	21,4	24,3
UEMOA	7,6	8,9	9,7	10,8	13,0	12,9	14,0	14,7	15,5	16,6	17,0

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bénin	34.6	41.3	47.3	52.9	52.3	52.0	62.2	64.6	65.1	63.2	64.0
Burkina	11.9	15.7	25.1	27.4	27.0	30.7	32.0	34.1	37.9	40.1	41.1
Côte d'Ivoire	13.6	15.3	17.5	21.7	27.0	24.1	22.3	21.6	23.0	25.7	24.9
Guinée-Bissau	2.0	4.0	4.5	4.8	4.8	5.8	6.8	8.0	9.8	11.8	11.5
Mali	20.1	23.1	20.6	21.7	21.9	22.3	22.8	21.7	23.2	23.9	25.1
Niger	1.0	1.4	7.4	7.9	7.8	11.0	12.6	14.1	16.7	16.6	14.7
Sénégal	24.2	30.7	26.6	31.0	33.8	36.5	40.8	45.1	43.4	45.8	47.9
Togo	30.1	41.1	41.2	41.9	45.5	50.2	61.1	65.2	68.1	70.8	73.7
UEMOA	16.7	20.4	22.9	25.7	27.3	28.4	30.9	32.2	33.8	35.3	35.9

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bénin	29.7	35.4	40.6	45.4	44.9	44.7	53.5	57.7	62.0	69.0	82.1
Burkina	10.3	13.6	21.7	23.7	24.1	27.8	35.1	32.0	41.1	46.5	68.8
Côte d'Ivoire	11.7	13.1	15.0	18.6	32.3	33.4	38.9	52.2	41.6	50.4	60.7
Guinée-Bissau	1.7	3.4	3.8	4.1	4.1	4.9	5.9	8.1	10.3	12.6	13.8
Mali	17.2	19.8	17.7	19.2	20.5	21.9	24.0	32.1	37.4	38.7	38.1
Niger	0.9	1.2	6.3	6.8	7.4	10.2	11.9	14.5	17.1	16.9	15.4
Sénégal	20.8	26.3	22.8	26.9	30.2	35.1	40.1	50.3	52.4	61.9	64.1
Togo	25.6	35.0	35.0	35.7	38.7	42.7	53.0	57.7	66.2	72.5	79.6
UEMOA	14.3	17.5	19.7	22.2	26.2	28.6	33.9	40.2	41.7	47.1	55.0

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bénin	4.99	5.09	4.93	5.00	6.16	5.68	6.07	6.17	5.98	5.78	5.85
Burkina	4.96	5.26	5.41	5.58	5.87	4.62	4.82	5.17	4.70	5.40	5.67
Côte d'Ivoire	4.87	5.28	5.23	5.22	5.31	5.25	5.21	5.15	5.01	5.08	4.98
Guinée-Bissau	2.41	3.22	3.76	3.71	4.10	4.53	4.71	4.64	4.54	4.24	4.07
Mali	4.80	5.00	4.84	4.86	4.84	4.69	4.91	4.93	4.82	4.82	4.92
Niger	4.68	4.99	5.23	5.07	5.17	5.31	5.57	5.55	5.22	5.98	5.70
Sénégal	4.36	4.79	5.00	5.02	5.18	5.08	5.60	5.51	5.58	5.38	5.13
Togo	4.80	4.65	4.61	4.55	4.89	5.04	5.15	5.28	5.35	5.56	5.40
UEMOA	4.75	4.98	4.98	5.11	5.26	5.04	5.25	5.33	5.16	5.37	5.28

Tableau n°7 : Taux d'intérêt nominal des crédits (TINc) – banques (en %)											
Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bénin	10,52	11,35	11,27	11,40	9,18	8,81	8,74	8,16	7,93	8,09	7,84
Burkina	9,26	8,81	9,61	9,44	9,43	9,44	8,75	8,17	7,98	7,54	7,25
Côte d'Ivoire	6,90	7,12	7,84	7,72	7,91	7,60	7,07	6,44	6,13	6,17	6,42
Guinée-Bissau	10,85	10,75	10,86	10,67	10,86	9,82	9,38	9,32	9,23	9,12	9,35
Mali	9,98	9,75	9,65	9,35	9,26	9,13	8,90	8,77	8,73	8,34	7,99
Niger	11,63	11,30	11,66	11,19	11,22	10,77	9,66	10,25	10,32	9,89	9,69
Sénégal	6,76	7,47	7,44	7,02	6,61	6,22	6,06	6,00	5,88	5,67	5,98
Togo	10,27	9,82	9,97	9,65	9,54	9,42	9,07	8,79	8,29	8,31	8,10
UEMOA	7,82	8,12	8,58	8,39	8,50	7,99	7,65	7,26	7,01	6,93	6,93

Tableau n°8 : Indice synthétique d'inclusion financière (IIF) ($0 \leq IIF \leq 1$)											
Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bénin	0,172	0,161	0,167	0,170	0,226	0,231	0,245	0,276	0,329	0,404	0,556
Burkina	0,184	0,198	0,188	0,195	0,198	0,198	0,220	0,261	0,283	0,290	0,351
Côte d'Ivoire	0,233	0,233	0,219	0,225	0,235	0,248	0,276	0,325	0,346	0,363	0,410
Guinée-Bissau	0,120	0,131	0,133	0,137	0,137	0,164	0,176	0,180	0,183	0,185	0,179
Mali	0,172	0,181	0,180	0,188	0,194	0,197	0,210	0,254	0,303	0,330	0,350
Niger	0,122	0,132	0,129	0,139	0,141	0,160	0,214	0,226	0,254	0,232	0,229
Sénégal	0,240	0,233	0,233	0,253	0,264	0,281	0,334	0,388	0,430	0,375	0,459
Togo	0,175	0,192	0,189	0,196	0,204	0,211	0,233	0,248	0,282	0,302	0,433
UEMOA	0,215	0,213	0,205	0,213	0,217	0,231	0,256	0,293	0,324	0,327	0,370

ACHEVÉ D'IMPRIMER EN MARS 2019
IMPRIMERIE BCEAO



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga
BP 3108 - Dakar - Sénégal
www.bceao.int